

**REPORT STAGE**

**ÉTAPE DU RAPPORT**

AMENDMENT TO BILL 71

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 71

THE EDUCATION PROPERTY TAX  
REDUCTION ACT (PROPERTY TAX  
AND INSULATION ASSISTANCE ACT  
AND INCOME TAX ACT AMENDED)

LOI SUR LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT  
FONCIER POUR L'ÉDUCATION  
(MODIFICATION DE LA LOI SUR L'AIDE  
EN MATIÈRE DE TAXES FONCIÈRES  
ET D'ISOLATION THERMIQUE DES  
RÉSIDENCES ET DE LA LOI DE L'IMPÔT  
SUR LE REVENU)

Moved by Mr. Wasyliw

Motion de M. Wasyliw

*THAT Bill 71 be amended in Clause 15 by adding the following at the end of the proposed subsection 302(1.1):*

But the information or material must not include the name, image or title of a member of the Executive Council.

*Il est proposé que le projet de loi 71 soit amendé, dans le paragraphe 302(1.1) figurant à l'article 15, par adjonction, à la fin, de ce qui suit :*

Toutefois, ces renseignements et documents ne peuvent inclure le nom, l'image ni le titre d'un membre du Conseil exécutif.